

**PROCES VERBAL SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016**

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Mme le Maire déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour.

Le procès-verbal du 29 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal

Approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2015

- Sur le budget communal
 - Compte 1068 – section d'investissement : 189 467.29 €
 - Compte 002 – excédent de fonctionnement reporté : 139 736.79 € (hors reprise des excédents des deux sections de communes suite à la dissolution de leur budget)
- Sur le budget « eau »
 - Compte 1068 – section d'investissement : 103 001.93 €
 - Compte 002 – excédent de fonctionnement reporté : 20 000 €

Accepte, par 18 voix Pour et 1 voix Contre, l'augmentation de 1.5 % des taux d'imposition ce qui porte les taux 2016 à

- Taxe d'habitation : 8.83 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 15.29 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 45.83 %

Le produit généré par l'augmentation des taux d'imposition ne compensera que partiellement la baisse de 2016 de 19 500 € de la dotation forfaitaire de l'Etat.

Adopte à l'unanimité

- Le budget communal qui s'équilibre à 1 234 010.50 € en dépenses et en recettes de fonctionnement et à 1 741 601.08 € en dépenses et recettes d'investissement.
- Le budget Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à 217 923 € et à 740 192.60 € en dépenses et recettes d'investissement.
- Le budget du Lotissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 9 119.48 € et à 15 550 € en dépenses et recettes d'investissement.

Mme le Maire rend compte au conseil municipal de l'usage fait de la délégation permanente votée par délibération du 9 février 2016 :

- Aucun droit de préemption n'a été exercé par la commune sur les ventes ayant eu lieu depuis cette date.

- Décision prise le 24 mars 2016 en défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant la cour administrative d'appel de Lyon par M. Portier, président de l'association de chasse Le Rallye St Hubert.

Informations données

Comparatif entre les tarifs appliqués par Roannais Agglomération et le Siel en matière de convention de service mutualisé ADS (autorisation droits du sol).

Constations

- Coût inférieur de Roannais Agglomération.
- Proximité du service
- Formation assurée au personnel communal

Réunions de travail

- Groupe de travail intercommunal éolien le 3 mai 2016

M. MANTONI et M. ALLIER représenteront la municipalité d'Ambierle. En cas d'empêchement de ces derniers ils seront respectivement remplacés par M. PERRETON et M. SIETTEL.

- Enjeux agricoles du SCOT le 12 mai 2016.

M. GADET représentera la commune.

- Extension du réseau d'eau potable – hameau les Noaillys

Les travaux ont été budgétisés pour 2016. La procédure est en cours.

- Hôtel à insectes

Le projet sera étudié et pourra faire l'objet d'une demande de subvention au titre de l'enveloppe cantonale en 2017.

- Bulletin municipal

M. BAILLY fait le point sur les retours des encarts publicitaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.